



DAT  
Références : JF/19.307



Madame Jocelyne COCHIN  
Présidente de la Communauté de  
communes Bléré-Val de Cher  
39 rue Gambetta  
37150 BLÉRÉ

Orléans, le 16 AVR. 2019

Madame la Présidente,

Vous avez adressé au Conseil régional pour avis, en application des textes en vigueur, le dossier d'arrêt du projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de **Saint Martin le Beau**.

Je vous informe que la Région n'a pas d'observation particulière à apporter à votre projet.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président du Conseil régional  
et par délégation,  
la Directrice de l'aménagement  
du territoire

Fabienne DUPUIS